

Rapport annuel de gestion

Exercice 2014



FONDATION BCV
DEUXIÈME PILIER



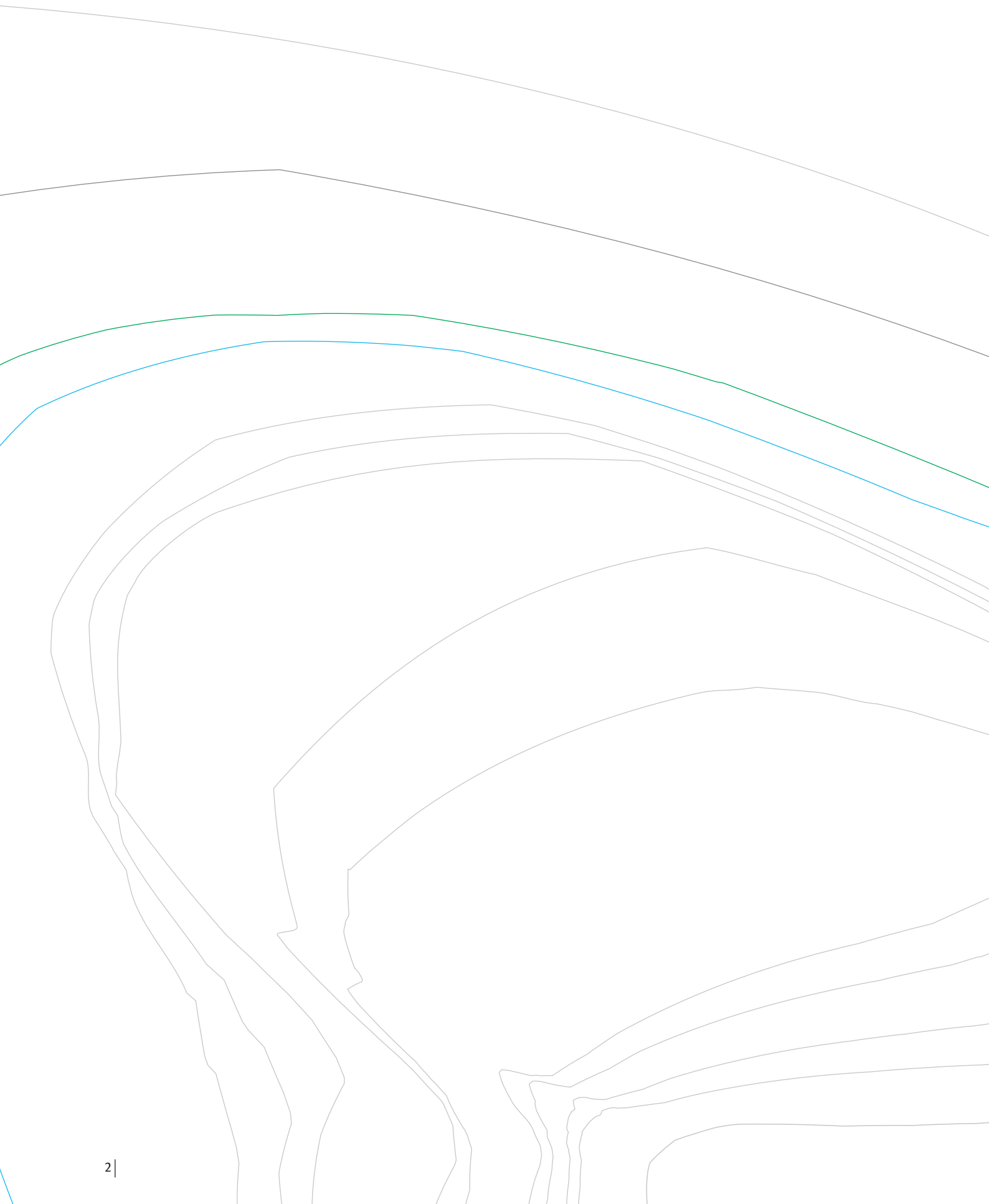


Table des matières

La Fondation en un coup d'oeil	4
Structure et organisation au 1 ^{er} janvier 2014	4
Décisions du Conseil de fondation	6
Orientation commerciale	7
Evolution économique en 2014	8
Données générales au 31 décembre 2014	12
Situation technique au 31 décembre 2014	13



La Fondation en un coup d'œil

	31.12.2013	31.12.2014
Nombre d'assurés	11 637	11 823
<i>dont assurés actifs</i>	9 498	9 629
Total du bilan (en millions de CHF)	1 302.9	1 407.5
Degré de couverture	109.1%	110.6%

Structure et organisation au 1^{er} janvier 2014

La Fondation Banque Cantonale Vaudoise deuxième pilier (ci-après « la Fondation ») a été créée par la Banque Cantonale Vaudoise en 1978. Elle revêt la forme d'une fondation conformément aux articles 80 et suivants du Code civil (CC) et à l'article 48 alinéa 2 de la Loi sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP).

Elle a son siège à Lausanne et a pour but l'organisation et la réalisation de la prévoyance professionnelle d'entreprises ou de sociétés en vue d'assurer leur personnel contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

S'agissant des indépendants, elle peut assurer la prévoyance professionnelle pour les avocats et notaires ou pour les indépendants rattachés à des branches professionnelles similaires (agents d'affaires, par exemple) ainsi que pour les médecins affiliés à leurs associations professionnelles respectives ou en direct, en application de l'article 44 LPP.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

En application de l'article 48 alinéa 1 LPP, la Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise également au Fonds de garantie LPP et est soumise à l'Autorité de Surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation est constitué comme suit :

Claude Rey	Président représentant employés	comité de placement commission éthique et stratégie
Jean-Michel Ena	Vice Président représentant employés	comité de placement
Philippe Masson	représentant de la Fondatrice	
Laurence Bacqué	représentant employeur	commission éthique et stratégie
Jacques Berra	représentant de la Fondatrice	comité de placement
Dominique Blanchard	représentant employeur	comité de placement
Serge Kaltenrieder	représentant employés	commission immobilière commission éthique et stratégie
Virginie Marques	représentant employeur	commission immobilière
Bernard Mettraux	représentant de la Fondatrice	commission immobilière
Birgit Moreillon	représentant de la Fondatrice	commission éthique et stratégie
Alexandre Pahud	représentant employés	commission immobilière commission éthique et stratégie
Roger Willhalm	représentant employeur	comité de placement commission immobilière

Organes externes

Gestion administrative et technique:

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Expert en prévoyance professionnelle:

Stéphane Riesen, Pittet Associés SA, Genève

Organe de contrôle:

Fiduciaire FIDAG SA, Martigny

Autorité de surveillance:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale, Lausanne.

Gestion de fortune et banque dépositaire des titres:

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Expert immobilier:

I-Consulting SA, Lausanne

Décisions du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2014. Après avoir effectué un changement de réviseur en 2013, le Conseil a décidé de lancer un appel d'offre concernant l'expert en assurances de pensions. Au terme de la procédure, Pittet SA (Monsieur Stéphane Riesen) a été retenu comme nouvel expert. Conformément à la pratique, ce dernier a déjà validé les engagements et calculs techniques au 31.12.2014. De même et après appel d'offres, la gérance immobilière a été choisie pour l'immeuble en cours de construction à Echallens. La Régie Braun a été retenue.

En outre, le Conseil a étudié et mis en place les directives concernant l'ORAb. Il a également suivi la construction du chantier d'Echallens. Une attention particulière a été portée au suivi des différents points spécifiques relevés dans l'expertise actuarielle en 2013 – notamment le mode de réassurance. Enfin, le Conseil a étudié différents points de gouvernance au niveau du Conseil de fondation (signatures, matrice de risque, évolution du marché).

Rémunération des avoires de vieillesse

- octroi d'un taux d'intérêt de 3.00% aux assurés en 2014 présents au 31 décembre 2014, Comme chaque année, il est précisé que les taux d'intérêt sont attribués sur la base de l'intégralité de l'avoire de vieillesse, sans distinction des parts obligatoire et subobligatoire, sachant que le taux minimum légal applicable sur la part obligatoire est de 1,75% pour l'année 2014.
- le solde des excédents a été affecté à la réserve de fluctuation de valeurs.

Comité de placement

Le comité de placement a suivi de près les évolutions des marchés, notamment les perspectives d'investissements eu égard à une situation des marchés complexe. Une étude spécifique a été menée concernant l'introduction du Private Equity dans l'allocation stratégique et les diverses applications engendrées. Cette classe d'actif n'a toutefois pas fait son entrée dans l'allocation en 2014.

Commission éthique et stratégie

La Commission Ethique et stratégie a étudié la mise en place concrète de l'ORAB (Ordonnance sur les Rémunération Abusives, plus connue sous le nom « initiative Minder »). La solution d'appliquer les lignes directrices de votes et l'exercice des droits de vote via Ethos a été retenu dans un premier temps, ceci laissant le temps au Conseil de fondation d'étudier des alternatives. En outre, des discussions ont eu lieu sur les modes de signatures appliquées au niveau de la fondation.

Commission immobilière

Une des tâches de la commission immobilière a été de choisir un gérant immobilier pour l'immeuble d'Echallens. La Fondation a donc lancé un appel d'offres et a retenu la Régie Braun. De plus, comme chaque année, la commission immobilière a étudié plusieurs dossiers potentiels mais aucun n'a retenu l'attention du Conseil de fondation. Cependant, la commission a suivi de près la construction de l'immeuble à Echallens, avec notamment un suivi de chantier mensuel par une délégation de la fondation (le gérant, un membre du Conseil ainsi que l'assistant du maître d'ouvrage), l'entreprise générale et la gérance immobilière.

Orientation commerciale

Depuis quelques années, la Fondation participe à la concentration du marché de la prévoyance professionnelle. En 2014, deux fondations semi-autonomes d'entreprise nous ont rejoints. Ce choix de rejoindre la Fondation BCV 2eme Pilier est à chaque fois le résultat d'un appel d'offre, qui est ensuite suivi de présentations aux assurés afin de respecter les critères légaux lors de ce type de changement de structure de prévoyance.

Parallèlement, la Fondation est toujours active au sein des PME de Suisse romande : environ 550 assurés provenant de 35 entreprises et assimilés sont arrivés en 2014. Quelques départs d'entreprises ont eu lieu fin 2014, toujours dans un nombre assez faible à l'instar des sorties de ces dernières années.

Enfin, la Fondation se fait connaître au niveau des avocats OAV et notaires ANV. Fin 2014, ce sont quelques 20 indépendants avocats/notaires qui avaient rejoint la Fondation.

Evolution économique en 2014

Une reprise mondiale moyenne dans la continuité de 2013

En 2014, la croissance mondiale a atteint 3.3%, à peine supérieure aux 3,0% de l'année précédente, partagée entre 1.8% pour les pays industrialisés et 4.4% pour le monde émergent contre respectivement 1.3% et 4.8% en 2013.

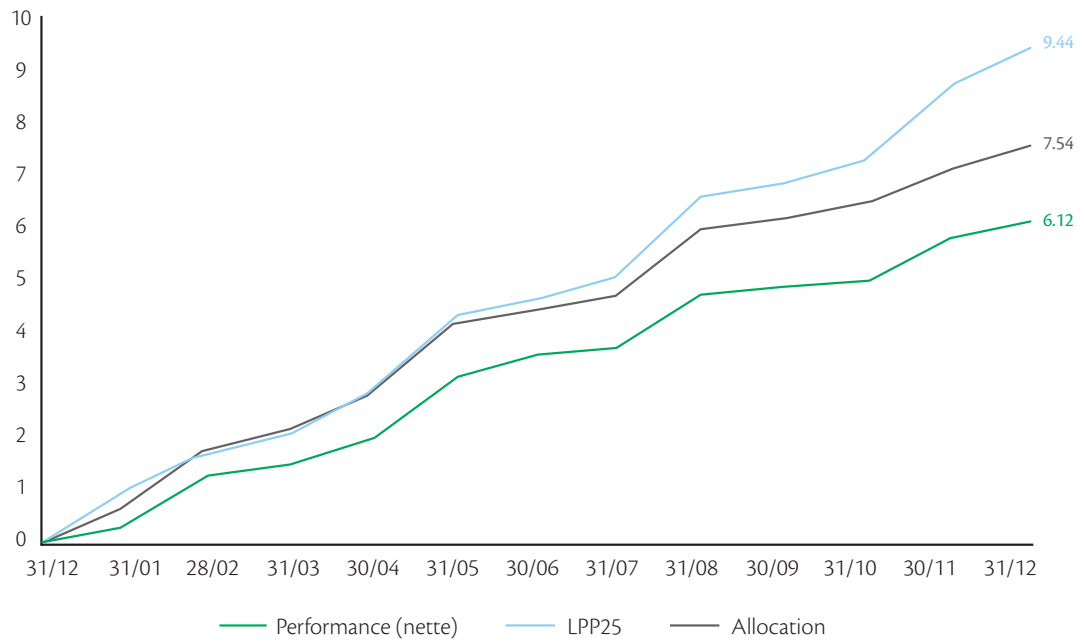
Ces chiffres, raisonnables dans l'absolu, sont bien inférieurs à ceux des précédents cycles d'expansion. Ils reflètent toujours l'opposition entre les politiques de relance très dynamiques d'une part – près de 60% de l'économie mondiale est soutenue par des taux directeurs proches de zéro – et les difficultés structurelles issues de la grande crise de 2008/2009 d'autre part – surendettement, systèmes financiers fragilisés, voire manque de compétitivité (Europe, certains pays émergents) ou surinvestissement (Chine).

Performance 2014

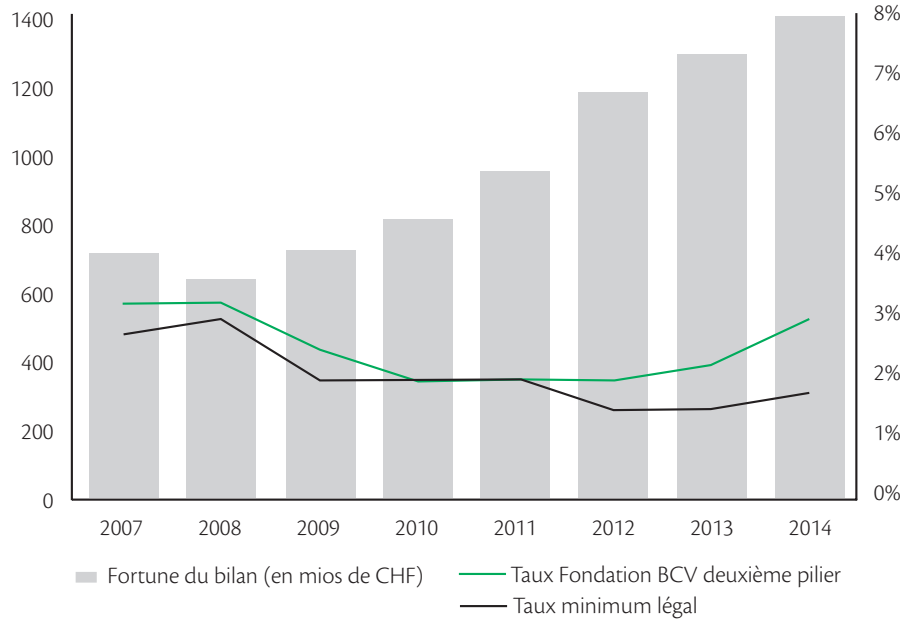
Les performances des marchés illustrent ce clivage ; la bourse américaine affiche un gain largement supérieur à ceux de ses homologues des pays développés. Les rendements des marchés émergents ont aussi été contrastés en fonction, entre autres, de leur dépendance aux prix des matières premières, pétrole en tête. La Chine, importatrice de pétrole, a connu une année positive, alors que la Russie, exportatrice, vit une crise aiguë accentuée par les sanctions occidentales.

Les taux ont présenté une évolution baissière, mais également contrastée. Alors que les obligations américaines anticipent en partie un changement de politique monétaire, et donc des taux plus stables, les obligations européennes ont à nouveau connu une année faste en raison de la politique agressive de la BCE qui craint la déflation sur le continent. Les écarts de rendement entre les différents niveaux de solvabilité se sont en outre fortement réduits. L'arrêt du taux plancher de l'euro/franc à 1,20 début 2015 et la mise en place d'un intérêt négatif rendent peu probable un changement de cap de notre banque nationale pour une remontée rapide des taux.

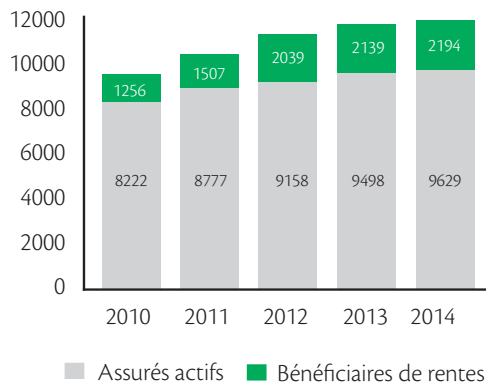
Performance cumulée 2014 (%)



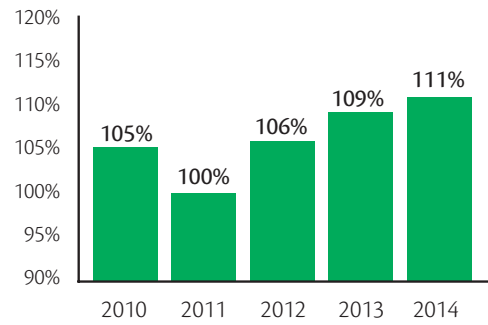
Chiffres-clés des sept dernières années



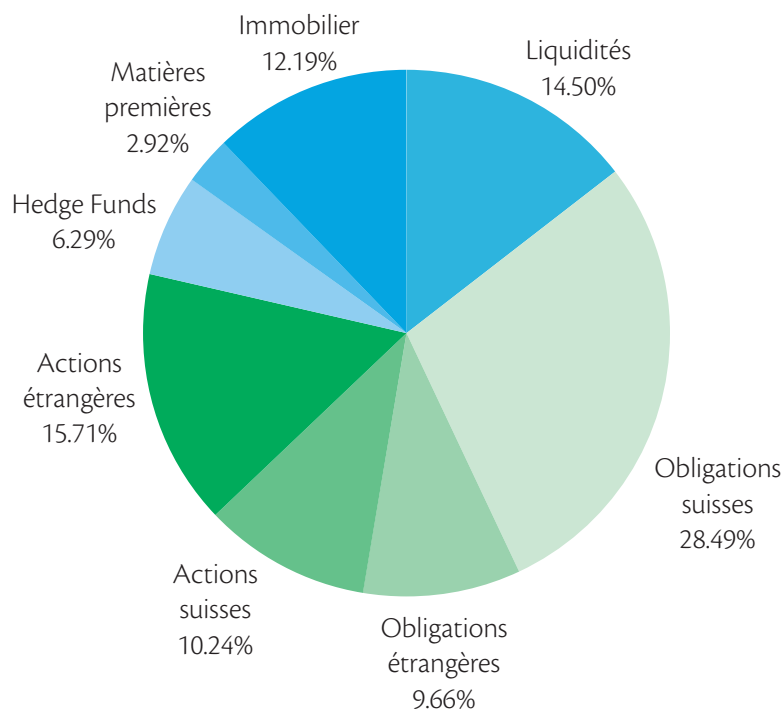
Nombre d'assurés dans la Fondation



Degré de couverture



Placements de la Fondation au 31 décembre 2014



Type de placements	Situation au 31.12.2014	Allocation stratégique	min.	max.
Liquidités	14.50%	0.0%	0.0%	20.0%
Obligations en CHF	28.49%	39.0%	24.5%	54.5%
Obligations en monnaie étrangère	9.66%	10.0%	5.0%	15.0%
Actions suisses	10.24%	12.0%	21.0%	36.0%
Actions étrangères	15.71%	14.0%		
Hedge funds	6.29%	10.0%	5.0%	15.0%
Matières premières	2.92%	5.0%	0.0%	7.5%
Immobilier	12.19%	10.0%	5.0%	15.0%
	100.0%	100.0%		

Au 31 décembre 2014, la performance nette de la Fondation était de 6.12%.

Données générales au 31 décembre 2014

Cotisations

Le montant total des cotisations encaissées sur l'ensemble de l'année 2014 s'élève à CHF 92 238 214. Ces cotisations sont attribuées aux capitaux d'épargne, au paiement de la couverture des risques ainsi qu'au paiement des frais de gestion. Les cotisations au Fonds de garantie sont également incluses dans ce montant.

Entrées

Le montant total des prestations de libre passage reçues s'élève à CHF 99 034 547. Ces prestations proviennent d'une part des entreprises qui ont rejoint la Fondation en 2014, mais aussi des montants de libre passage reçus de la part des assurés entrant au service des entreprises adhérentes de la Fondation. Sont aussi compris les remboursements des montants pris au titre d'Encouragement à la Propriété au Logement pour CHF 820 361.

Sorties

Les sorties s'élèvent à CHF 104 964 263. Ces capitaux concernent les entreprises ayant quitté la Fondation, mais aussi les personnes qui ne sont plus assurées.

Rentes et capitaux versés

La Fondation verse des rentes de retraité, d'invalidé, de conjoint et d'enfant (orphelin, enfant d'invalidé, enfant de retraité). Le montant total de ces rentes s'élève à CHF 32 821 145.

Certains assurés choisissent le versement du capital en lieu et place de la rente de retraite. Le montant des capitaux versés à ce titre s'élève à CHF 14 188 685 en 2014.

Encouragement à la propriété du logement

La Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle permet d'utiliser les capitaux de prévoyance pour l'acquisition de son propre logement ou le remboursement d'un prêt hypothécaire. A ce titre, le montant des versements au cours de l'année 2014 est de CHF 4 929 786.

Assurés actifs

Hommes	5 677
Femmes	3 952
Total	9 629

Bénéficiaires de rentes

Retraités	1 176
Invalides	308
Conjoints	487
Rentes-ponts	0
Enfants	223
Total	2 194

Situation technique au 31 décembre 2014

Bilan technique simplifié

	Actif	Passif
Fortune de prévoyance	1 407 517 908	
Capital de prévoyance		1 210 673 318
Réserve de fluctuations de valeur		128 093 792
Fonds étrangers (prestations de libre passage, rentes à payer, réserves de contribution, etc.)		68 750 798
Fonds libres (+) / découvert (-)	0	0
Total	1 407 517 908	1 407 517 908

Le **capital de prévoyance** correspond à la somme des provisions techniques et des capitaux de prévoyance des assurés actifs, des invalides et des pensionnés. Est indiqué ci-dessus le montant nécessaire au 31 décembre 2014.

La **réserve de fluctuations de valeur** sert à compenser les éventuelles baisses de cours des placements. L'objectif de réserve de fluctuations de valeur est déterminé en fonction de l'allocation stratégique et selon des considérations économiques et financières.

Les provisions pour changement de bases techniques

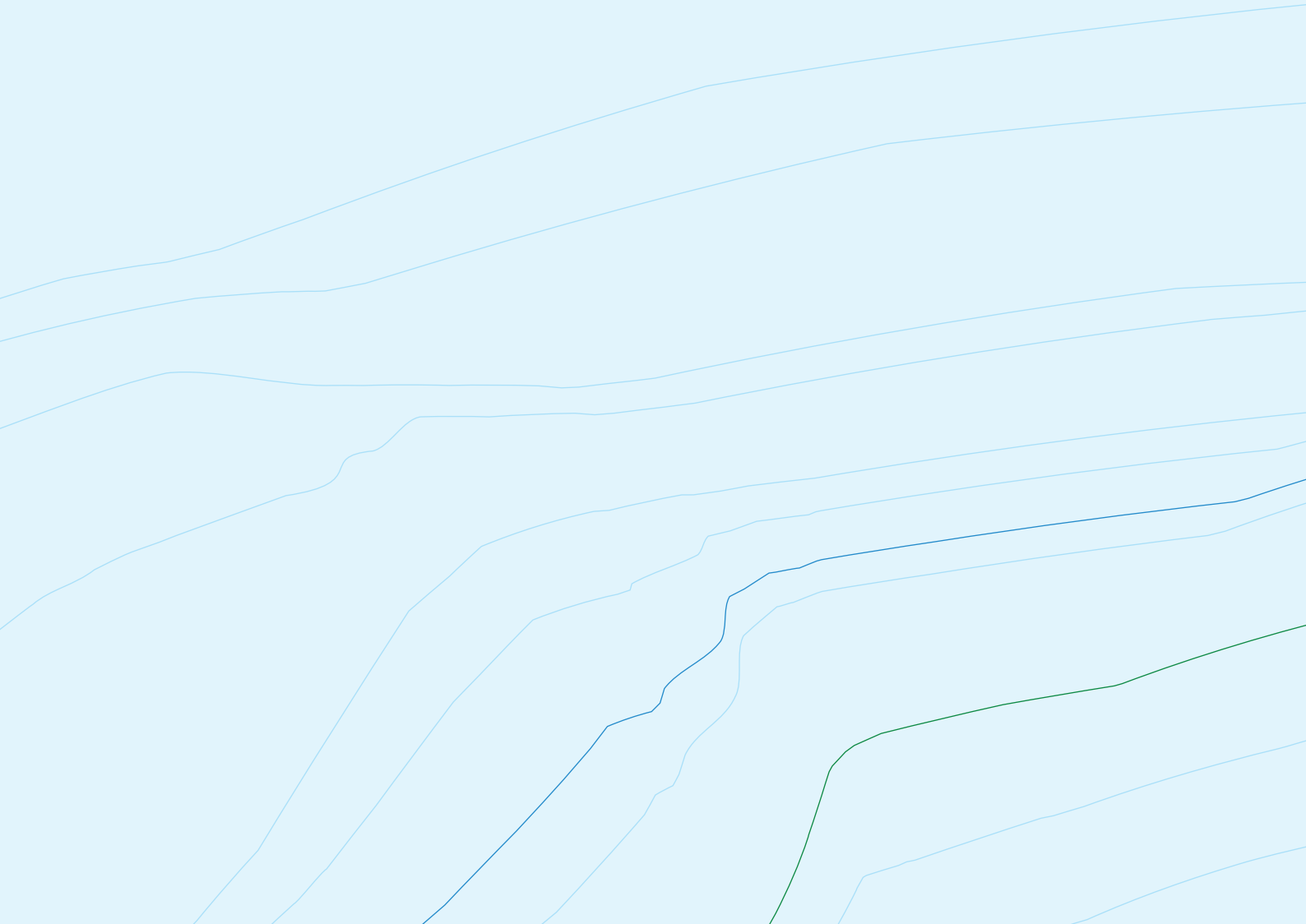
Afin d'anticiper les changements réguliers de bases techniques, la Fondation effectue des renforts réguliers. Fin 2014, la majoration pour adaptation des bases techniques était égale à 2.0% des engagements directs des pensionnés, hors rentes d'enfants et d'invalides. De plus, une provision spécifique pour changement de taux technique a été créée, afin de prévoir les évolutions entrevues au niveau des marchés financiers, et donc du taux technique de référence.

Couverture des risques décès, invalidité et longévité

La Fondation a conclu un contrat de réassurance pour les risques de décès et d'invalidité, qui expire au 31 décembre 2016. Le risque de longévité (vieillesse) est assumé entièrement par la Fondation.

Degré de couverture

Le degré de couverture, calculé selon l'article 44 OPP2, s'élève à **110.6%**



FONDATION BCV
DEUXIÈME PILIER

Place St-François 14
1003 Lausanne
www.lpp-bcv.ch